



LES ASSOCIATIONS EN BRETAGNE

REPÈRES ET CHIFFRES CLÉS

Octobre 2016

Cécile BAZIN – Marie DUROS – Enora LE MAREC

Guillaume PREVOSTAT – Jacques MALET

GROUPE



La vie associative et ses enjeux

Il est essentiel de bien connaître les contours du **secteur associatif de la région**.

Présent dans tous les domaines d'activités, au plus fin du territoire, jusque dans les quartiers sensibles et jusque dans les plus petits villages, il apporte **un lien social incomparable**. Il joue également **un rôle significatif sur le plan économique**.

Pour la neuvième année consécutive, **Régions de France** et la **Caisse des Dépôts** soutiennent ce travail, souhaitant enrichir l'observation du secteur et le présenter sur www.avise.org.

Précieuses, notamment pour le réseau d'appui aux associations que constituent les dispositifs locaux d'accompagnement en département et en région, ces informations ont vocation à la plus large communication. Elles sont accessibles à tous sur www.recherches-solidarites.org et reprises sur de nombreux sites.

Une observation actualisée chaque année

Cette neuvième présentation se situe dans la continuité, selon des procédures et des modes d'observation strictement identiques, d'une année sur l'autre. Elle se place dans une perspective d'actualisation, et vise trois objectifs :

- Fournir **des éléments chiffrés actualisés**, concernant la vie associative régionale, en la situant dans l'ensemble national,
- Partager quelques constats avec les acteurs et les décideurs locaux, notamment **en insistant sur les spécificités de la région**,
- Fournir aux chercheurs de la région des données qu'ils pourront analyser sous **un angle historique, sociologique ou encore socio-économique**.

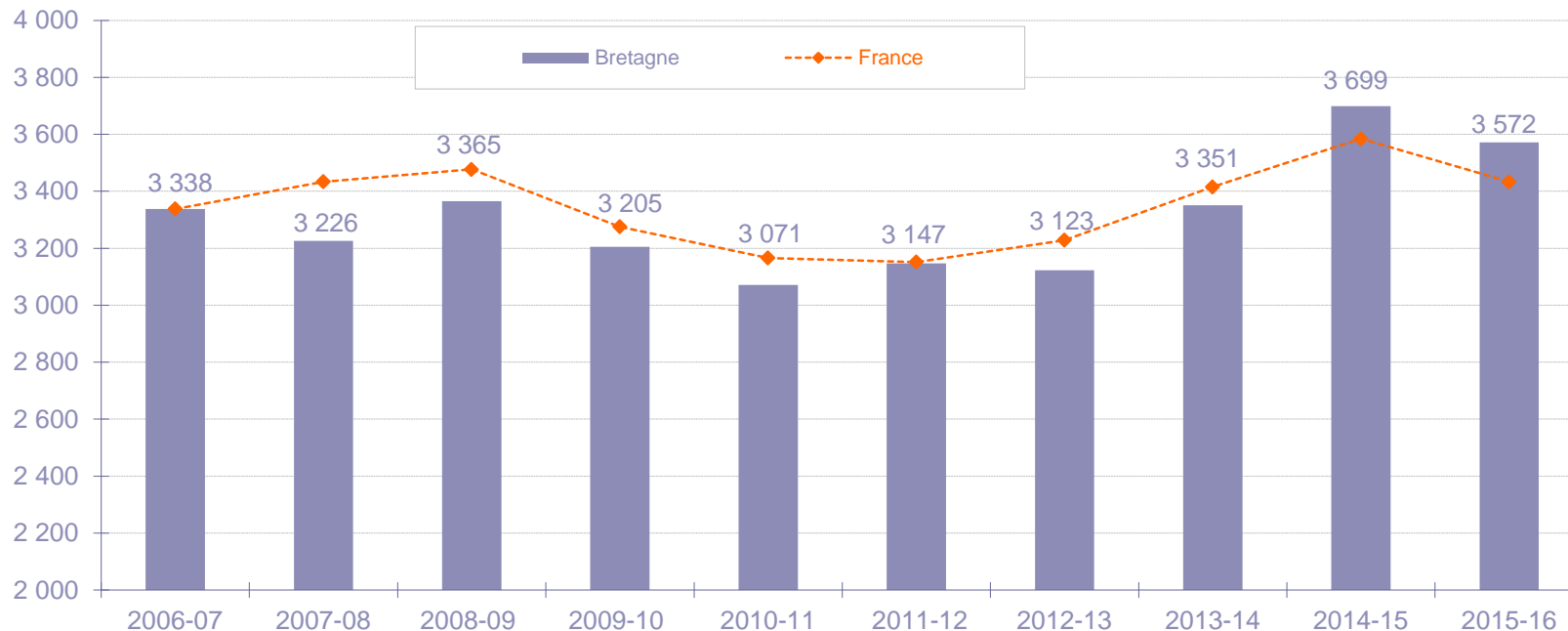
Nos sources et nos coopérations

- Les services du **Journal Officiel**, ainsi que ceux du ministère de l'Intérieur, des tribunaux d'instance et des préfetures d'Alsace-Moselle, pour le suivi régulier des **créations d'associations**,
- Les services du **ministère en charge des Sports et de la Vie associative** pour le suivi de l'évolution des clubs sportifs et une observation partagée du secteur,
- La Direction de la Statistique, des Etudes et de la Prévision (DISEP) de **l'ACOSS – URSSAF**, et la caisse centrale de la **Mutualité Sociale Agricole**, pour le bilan de **l'emploi associatif** et plus largement de l'économie sociale,
- Un **comité pluridisciplinaire**, composé par Recherches & Solidarités, d'universitaires et d'experts de la vie associative et du bénévolat,
- Un **réseau de consultants** sur l'ensemble du territoire, dans les unions, fédérations et maisons d'associations, les services publics et les collectivités territoriales.



I - Créations d'associations :
bilan sur dix ans et analyse

Evolution des créations d'associations



Source : Services du Journal officiel. De début septembre à fin août pour correspondre au rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile. L'évolution nationale est reconstituée en tendance pour être comparée à l'évolution régionale, à partir de la même base pour l'année 2006 - 2007.

L'année 2014-2015 a marqué une forte augmentation du nombre de créations, en Bretagne. Le rythme reste soutenu en 2015-2016, notamment par rapport aux années antérieures.

Les créations dans les départements

	Moyenne annuelle sur 10 ans	En 2014 - 15 (1)	En 2015 - 16 (1)
Côtes d'Armor	577	666	628
Finistère	857	982	901
Ille-et-Vilaine	1 101	1 186	1 195
Morbihan	775	865	848
Bretagne	3 310	3 699	3 572

Source : Services du Journal officiel. Traitement R & S. (1) Ce suivi s'effectue selon l'année dite associative, de début septembre à fin août selon le rythme d'activité de bon nombre d'associations et pour éviter des biais significatifs constatés en fin d'année, lorsque l'on observe les créations selon l'année civile.

L'Ille-et-Vilaine représente à elle seule un tiers des créations régionales. Le Finistère vient ensuite avec 26% du total régional.

L'année 2015-2016 est marquée par un nombre de créations en baisse dans tous les départements, sauf en Ille-et-Vilaine où il reste stable.

L'objet des créations en région

Répartition en 10 grands thèmes, des inscriptions des associations créées au cours des cinq dernières années.

Inscriptions des créations par thème	Région (en %)	France (en %)
Culture	24,9	22,6
Sports, activités de plein air	17,8	16,2
Loisirs	14,0	13,6
Social	5,7	8,1
Santé	4,7	4,1
Education, formation	4,6	5,7
Economie	5,3	4,4
Aide à l'emploi, développement local, solidarité économique	2,4	2,2
Environnement, cadre de vie	4,0	3,4
Autres ⁽¹⁾	16,6	19,5
Total	100,0	100,0

Source : Journal officiel. Traitement R&S. ⁽¹⁾ Ces « autres activités » sont précisées en annexe 1.

Proportionnellement, un peu moins de créations, ici, dans le social et l'éducation. Un peu plus dans la culture, le sport, l'économie et l'environnement.



II – Combien d’associations et de bénévoles dans la région ?

Combien d'associations en activité aujourd'hui ?

On connaît la date de naissance d'une association mais on ne connaît généralement pas la date de fin d'activité ou de mise en sommeil. Les travaux menés récemment montrent que l'on ne peut guère repérer beaucoup plus de 2 associations sur 3, le tiers restant menant une vie parfaitement discrète, entre ses membres et sans besoin de visibilité ou de soutien.

Pour approcher la réalité du tissu associatif, au-delà des créations d'associations, R&S procède par estimation prudente, à partir de 4 critères complémentaires⁽¹⁾, mesurés dans chaque département et agrégés par régions :

- Le nombre de créations observé sur 10 ans, rapporté au total national
- Le nombre d'associations employeurs, suivi annuellement
- Le nombre de clubs sportifs, suivi annuellement
- La pérennité des associations observée à partir du secteur du sport

Pour une estimation nationale de l'ordre de 1.300.000 associations, la région pourrait comporter **entre 65.000 et 70.000 associations en activité.**


(1) A partir des travaux de R&S, croisés avec les différentes enquêtes et informations les plus récentes.

Les bénévoles des associations de la région

R&S a construit un modèle national s'appliquant à tous les départements. Il part de l'estimation des associations en activité et des travaux relatifs au bénévolat, en France. **L'enquête la plus récente, réalisée en 2016** par l'IFOP, pour France Bénévolat et R&S, révèle une progression ces dernières années (25% des Français en 2016 pour 22% en 2010) qui permet d'évaluer le nombre de bénévoles à 13 millions, au plan national.

- Sur cette base actualisée, on peut estimer entre **640.000 et 700.000**, le nombre de bénévoles dans les associations de la région, aujourd'hui.
- Ceux qui interviennent régulièrement, au moins une fois par semaine, essentiels pour les associations, sont en légère augmentation depuis 2013. Ils représentent aujourd'hui 45% de l'ensemble des bénévoles.

Leur nombre peut donc être estimé entre **290.000 et 320.000** dans la région.



III – L'emploi dans les associations : un enjeu économique et social

Plus de 11 % du total de l'emploi privé

	Associations employeurs ⁽¹⁾	Nombre de salariés associatifs	Part au sein du secteur privé ⁽²⁾
Côtes d'Armor	1 700	17 739	12,3%
Finistère	2 435	26 485	11,6%
Ille-et-Vilaine	3 241	34 147	10,9%
Morbihan	2 105	19 929	10,9%
Bretagne	9 481	98 300	11,3%

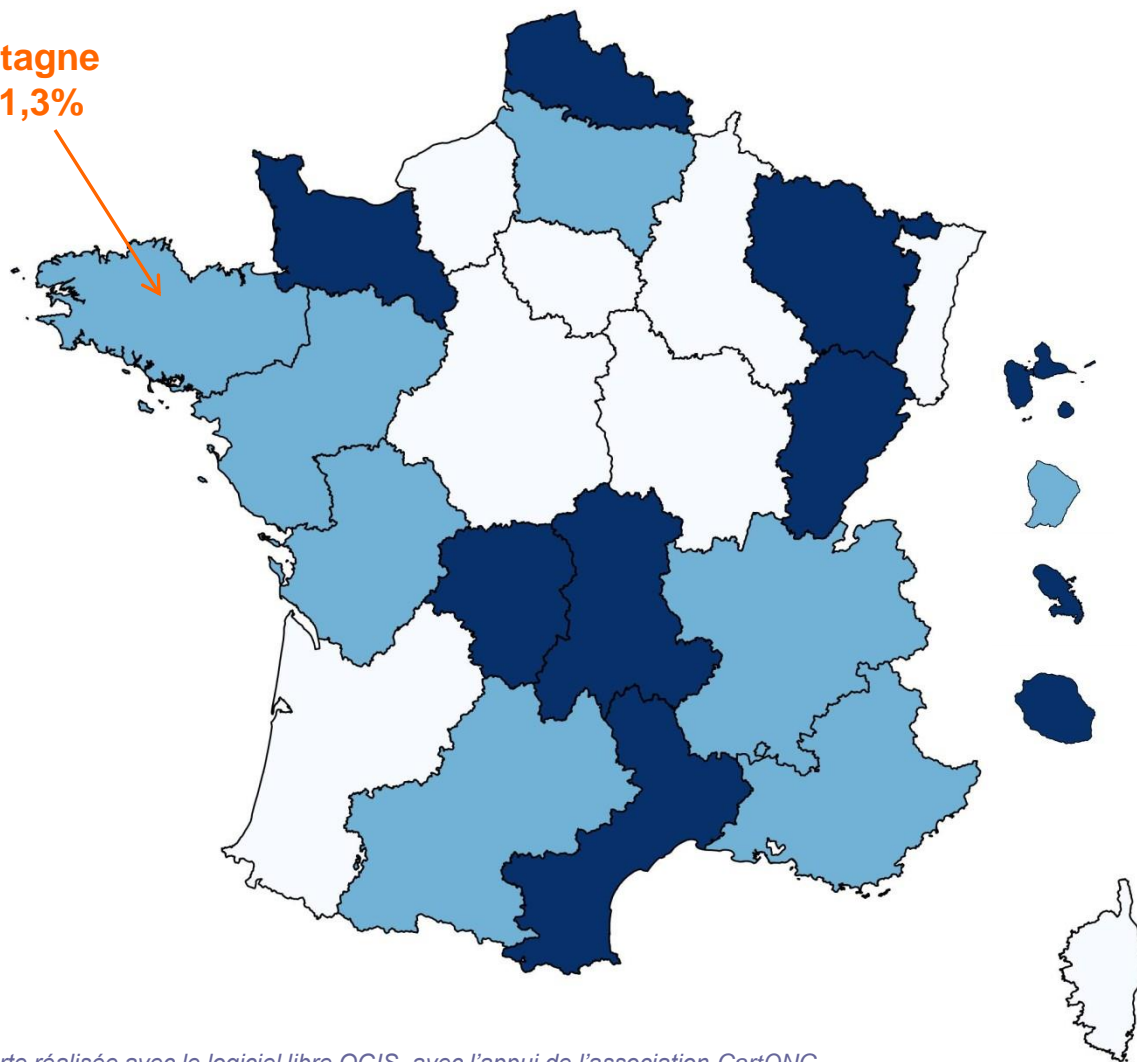
Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2015. Traitement R&S - (1) Il s'agit ici du nombre d'établissements - (2) Ce pourcentage indique la proportion que représentent ces emplois associatifs au sein du secteur privé (hors les trois fonctions publiques).

Par rapport à l'emploi privé, le secteur associatif régional (11,3%) présente un écart important entre les départements du Morbihan et d'Ille-et-Vilaine (10,9%) et celui des Côtes d'Armor (12,3%).

Au-delà du tableau, 52% d'employeurs comportent moins de 3 salariés et 118 associations emploient plus de 100 salariés. La masse salariale totale s'élève à plus de 1,9 milliard d'euros en 2015.

Le poids de l'emploi associatif dans les régions

Bretagne
11,3%



Part de l'emploi associatif dans l'ensemble du secteur privé en 2015 :



Moyenne nationale : 9,8 %
Moyenne hors Ile de France : 10,7 %

Carte réalisée avec le logiciel libre QGIS, avec l'appui de l'association CartONG

Répartition des emplois selon les secteurs

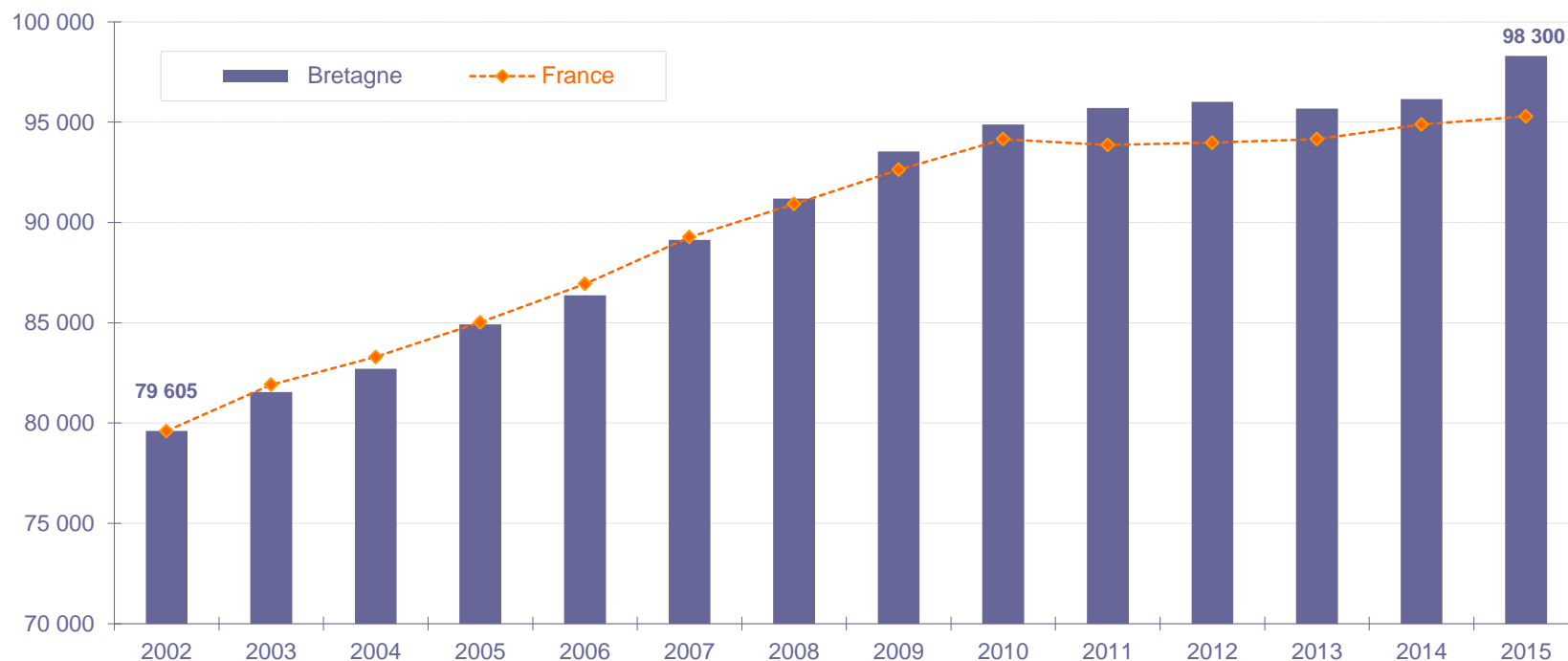
	Effectifs en région	Répartition en %	
		Régionale	Nationale
Enseignement	16 974	17,3	12,0
Sport	4 368	4,4	4,6
Santé *	6 557	6,7	7,3
Social *	45 121	45,9	50,0
Loisirs	1 030	1,0	1,3
Culture	2 663	2,7	3,1
Autres activités ⁽¹⁾	13 653	13,9	11,0
Autres ⁽²⁾	7 934	8,1	10,7
Total	98 300	100,0	100,0

Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Données 2015. Traitement R&S - L'approche par activité est construite à partir de la nomenclature des activités françaises de l'INSEE (code APE). (1) Agriculture, recherche, activités liées à l'emploi, auberges de jeunesse, tourisme... Cf. annexe 3. (2) Associations non classées ailleurs répertoriées par l'INSEE sous le code APE 9499Z.

Proportionnellement ici, un peu plus d'emplois dans l'enseignement. Et un peu moins dans la santé, le social et la culture.

* Bilan détaillé sur le secteur sanitaire et social non lucratif de la région sur www.recherches-solidarites.org

Reprise de l'emploi confirmée en 2015



Source : ACOSS-URSSAF et MSA. Traitement R&S – Lecture : Le nombre d'emplois est calculé en faisant la moyenne des 4 trimestres. Chaque emploi correspond à un salarié qui peut être à temps complet ou à temps partiel, et qui peut éventuellement être employé dans plusieurs associations. La courbe nationale est construite en tendance, à partir de l'année 2002, pour être comparée à l'historique de la région.

Le secteur associatif a créé près de 18 700 emplois depuis 2002. Autant d'emplois précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant généralement pas se délocaliser. Après plusieurs années atones, la reprise amorcée en 2014 se confirme en 2015.



IV – Où en sont les associations en France aujourd'hui ?

Enquête nationale réalisée auprès de 1.537 responsables associatifs, entre le 19 mai et 5 juin 2016.

Echantillon national représentatif constitué d'après la méthode des quotas appliquée aux variables « budget », « emploi » et « secteur d'activité » des associations

Bilan du premier semestre 2016

Sont jugées bonnes ou très bonnes, au cours des derniers mois écoulés :

	Mai 2012	Mai 2013	Mai 2014	Mai 2015	Mai 2016
La situation financière	60%	53%	47%	50%	53%
La situation du bénévolat (nombre, disponibilité)	40%	42%	44%	47%	46%
La situation générale de l'association (actions, missions...)	68%	61%	61%	64%	65%

Tous secteurs confondus, la situation financière ne satisfait que 53% des responsables, et la ressource humaine bénévole est jugée suffisante par une minorité de répondants (46%). Pour autant, les deux-tiers des dirigeants d'associations (65%) font un diagnostic général acceptable et volontaire.

Un peu plus d'optimisme...

Pour les prochains mois :

	Mai 2012	Mai 2013	Mai 2014	Mai 2015	Mai 2016
La situation générale de l'association (actions, missions...) est pronostiquée bonne ou très bonne	51%	50%	50%	50%	55%
L'association envisage des nouveaux projets ou une extension de l'activité	60%	56%	59%	56%	56%

Tous secteurs confondus, les responsables font des pronostics un peu plus optimistes en 2016 (55%), par rapport aux années antérieures. Le pourcentage de ceux qui affichent des projets se maintient à 56%.

Hiérarchie des difficultés exprimées





Pour en savoir plus...

Partenariat renouvelé et continuité

Association sans but lucratif, R&S s'est donné pour objectif d'apporter aux acteurs et aux décideurs les informations les plus récentes, avec une préoccupation de complémentarité par rapport aux travaux publiés par ailleurs.

Elle s'appuie sur des données provenant d'organismes officiels et sur ses enquêtes annuelles pour produire des publications nationales, régionales et départementales qui sont en libre accès sur www.recherches-solidarites.org

Recherches & Solidarités remercie **Régions de France** et la **Caisse des Dépôts** pour la confiance qu'elles lui témoignent depuis une dizaine d'années. Ces présentations régionales permettent une observation dans la durée, précieuse pour les acteurs associatifs et les décideurs.

Les services déconcentrés de l'Etat et les structures d'appui à la vie associative y trouvent aussi les informations actualisées et détaillées qui leur permettent d'ajuster leurs stratégies de soutien et de répondre du mieux possible aux besoins de chaque territoire.

Informations disponibles

Publications en ligne sur www.recherches-solidarites.org, notamment :

dans la rubrique *Etudes thématiques* :

- Publications nationales annuelles sur le bénévolat, la vie associative, le don d'argent, l'emploi dans l'économie sociale
- Notes de conjoncture

dans la rubrique *Dans les territoires* :

- Panoramas régionaux à l'échelle des 26 régions : l'emploi dans l'économie sociale, le secteur associatif, le secteur sanitaire et social non lucratif.
- Panoramas de l'emploi dans l'économie sociale selon le découpage régional en vigueur depuis janvier 2016.
- Les *Essentiels de la vie associative* dans chaque département

Etre informé des nouvelles parutions, via la newsletter mensuelle :

marie.duros@recherches-solidarites.org

Annexe 1 : les secteurs d'activité au regard des créations

Définition des secteurs d'activités des associations nouvelles, au regard des inscriptions au Journal officiel (Répertoire National des Associations en vigueur depuis avril 2007)

Culture	Culture, pratique d'activités artistiques, culturelles
Sports	Sports et activités de plein air ; chasse, pêche
Loisirs	Clubs de loisirs, relations, action socioculturelle
Social	Interventions sociales ; associations caritatives, humanitaires, aide au développement, développement du bénévolat ; services familiaux, services aux personnes âgées
Santé	Santé, services et établissements médico-sociaux
Enseignement	Education, formation
Economie	Représentation, promotion et défense d'intérêts économiques ; conduite d'activités économiques
Aide à l'emploi	Aide à l'emploi, développement local, promotion de solidarités économiques
Environnement	Environnement, cadre de vie
Autres	Information, communication ; activités politiques ; défense des droits fondamentaux, activités civiques ; activités religieuses, spirituelles ou philosophiques ; recherche ; armée, anciens combattants ; tourisme ; justice ; amicales, groupements affinitaires, d'entraide ; clubs, cercles de réflexion ; logement ; sécurité protection civile ; préservation du patrimoine ; divers.

Annexe 2 : précisions méthodologiques sur l'emploi

- L'observation porte ici sur les **établissements** identifiés à partir de leur numéro SIRET, et non sur les entreprises. Dans un souci d'approche très fine de la réalité, et en lien étroit avec la méthodologie utilisée par l'ACOSS-URSSAF, les établissements sont désormais comptabilisés en fonction de leur activité réelle : 0,25 pour les établissements actifs pendant un trimestre, 0,5 pour deux trimestres...
- Qu'il s'agisse du régime général ou du régime agricole, les **emplois** ne sont pas distingués selon qu'ils sont à temps partiel ou à temps complet, selon qu'ils sont à durée déterminée ou indéterminée. Ne sont pas comptés les salariés sans contrat (stagiaires par exemple). Les emplois du régime général sont comptés en fonction des salariés présents en fin de trimestre, et le bilan annuel est effectué en calculant la moyenne mobile de deux trimestres consécutifs, en faisant la moyenne de ces quatre moyennes mobiles. Les emplois du régime agricole sont comptés tout au long de l'année, sur la base des rémunérations, et le bilan est effectué également par moyenne mobile de deux trimestres consécutifs.
- Le **secteur concurrentiel (également appelé secteur privé)** couvre l'ensemble des cotisants du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande (établissements d'enseignement relevant de l'Etat ou des collectivités locales), la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Il est très proche de ceux de l'Unedic (hors grandes entreprises nationales) et de l'Insee (qui inclut l'emploi à domicile).
- La **masse salariale** désigne l'ensemble des rémunérations sur lesquelles repose le calcul des cotisations des assurances sociales, des accidents du travail et des allocations familiales, c'est-à-dire le salaire de base auquel s'ajoutent des compléments légaux, conventionnels ou attribués à l'initiative de l'employeur, sous forme de commissions, de primes, de rémunération des heures supplémentaires, de gratifications et d'avantages en nature. Elle se distingue de l'assiette « Contribution Sociale Généralisée » (CSG) qui comprend également les sommes allouées au titre de l'intéressement et de la participation et certaines indemnités n'entrant pas dans l'assiette déplafonnée.

Annexe 3 : les secteurs d'activités au regard de l'emploi

Enseignement	Enseignement primaire, secondaire, supérieur (établissements privés sous statut associatif), enseignement culturel, de disciplines sportives et d'activités de loisirs, enseignements divers, activités de soutien à l'enseignement
Sport	Activités de clubs de sport, promotion du sport, gestion d'installations sportives
Santé	Activités hospitalières, pratique médicale, dentaire, <i>autres activités pour la santé humaine</i>
Social	Voir le détail de la diapositive consacrée au secteur social
Loisirs	Activités récréatives et de loisirs
Culture	Activités liées au spectacle vivant, créations artistiques, gestion d'équipements culturels, activités audio-visuelles
Autres activités	Activités des organisations patronales et consulaires, des organisations professionnelles, politiques, religieuses, activités des syndicats de salariés, recherche, activités liées à l'emploi, tourisme, activités agricoles...
Activités des organisations associations n.c.a. (non classées ailleurs)	Il s'agit du code APE 94.99Z, catégorie « fourre-tout » de l'INSEE intitulée <i>autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire</i> .

Cette répartition repose sur la Nomenclature d'Activités Françaises (NAF) de l'INSEE, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2008. Les codes APE correspondant à chaque secteur peuvent être communiqués sur demande.